Assurance 'Digital Protect' : description du besoin en assurance

Description de « Digital Protect »

L'assurance « Digital Protect » est un produit qui répond au besoin de couverture des appareils mobiles (tels que par ex. : GSM, smartphone, tablette, ordinateur portable, appareil photo numérique, GPS portable) :

- âgés de maximum 5 ans ;
- appartenant à toute la famille (vous-même, votre partenaire cohabitant et les enfants à votre charge),

contre le risque de :

- dommages matériels accidentels ;
- vol avec agression ou effraction hors de votre domicile (résidence principale, lieu de séjour temporaire ou habitation de location) ;
- communications téléphoniques frauduleuses au moyen de votre téléphone portable, suite à un vol.

Besoin en assurance

En raison de leur nature (portables, donc faciles à déplacer) et de leur usage, vos appareils mobiles sont soumis à une série de risques spécifiques.

Chaque famille dispose de nombreux appareils mobiles qu'elle emporte souvent à l'extérieur. Et c'est à l'extérieur que ceux-ci sont les plus vulnérables. Souvent, les appareils en soi sont faciles à remplacer mais représentent un investissement important, de telle sorte que leur perte ou endommagement peut également signifier une perte financière.

Si votre famille et vous-même possédez plusieurs appareils mobiles que vous souhaitez assurer contre les risques de vol avec agression ou effraction hors du domicile ou contre les dommages matériels accidentels, choisissez un produit assurant tous les appareils mobiles (assurables) familiaux contre ces risques.

Si vous désirez vous assurer contre ces risques, cette assurance est tout indiquée.

En signant les conditions d'admission, le preneur déclare :

- que le contenu du produit d'assurance proposé répond à ses besoins et attentes ;
- avoir été suffisamment informé sur la portée et les limitations de ce produit ;
- contracter cette assurance de son plein gré et sans aucune contrainte.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'accéder à cette assurance est uniquement possible pour autant que le preneur réponde aux conditions d'admission.

Exemplaire destiné au client.

Ceci concerne un produit d'assurance d'AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis.

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles et agissant comme agent d'assurances lié d'AG Insurance sa